



Guide pratique de présentation du dossier de candidature

Edition 2009-2010

Agence pour l'Éducation par le Sport
Trophées des Collectivités de l'éducation par le sport
47, rue Marx Dormoy – 75018 PARIS
Tel : 0825 07 05 05 (0,15 ct/min)
Mail : aapsecretariat@apels.org
Site Internet : <http://www.apels.org>

Sommaire

Présentation générale.....	3
Présentation des Trophées des Collectivités.....	4
Introduction	4
Les appels à projets en quelques chiffres	4
Qui peut participer ?.....	4
Pourquoi participer ?.....	4
Les critères d'éligibilité.....	5
Les critères d'évaluation	5
Les modalités de participation	5
Le calendrier des Trophées des Collectivités 2009-2010	5
Quelques conseils	6
Présentation de l'action.....	7
PARTIE I : INFORMATIONS GENERALES.....	7
PARTIE II : PRESENTATION DE L'ACTION.....	7
PARTIE III : DESCRIPTION DE L'ACTION	9
1. Résumé de l'action.....	9
2. Le diagnostic initial.....	9
3. Les bénéficiaires de l'action.....	9
4. Les objectifs de l'action	9
5. Le pilotage et le déroulement de l'action	10
6. Le suivi et l'évaluation de votre action	11
7. Le budget	12
Pour des informations complémentaires.....	12

Présentation générale

Depuis 11 ans, l'Agence pour l'Education par le Sport repère, expertise et soutient les bonnes pratiques d'éducation et d'insertion par le sport, en lien étroit avec l'Etat, et en assure la promotion et le développement avec ses partenaires publics, privés et associatifs.

Pour cela, elle met en place chaque année un Appel à projets national visant à mettre en valeur des initiatives sportives exemplaires, ayant un réel impact éducatif et social.

L'Appel à projets « Fais-Nous Rêver » a permis depuis 1996 de repérer près de 3000 associations et clubs sportifs, de mobiliser 4000 acteurs locaux et de soutenir près de 650 initiatives, pour une dotation globale de plus d'un million d'euros.

Primées pour leur exemplarité ainsi que pour la qualité du travail réalisé sur leur territoire, ces actions sont dorénavant reconnues et soutenues par les acteurs sociaux, institutionnels et économiques locaux, ceci en partie grâce à la reconnaissance que leur a conférée leur titre de lauréat régional de l'Appel à projets « Fais-nous rêver ».

Devenue aujourd'hui un des acteurs majeurs de l'action éducative par le sport en France, l'Agence pour l'Education par le Sport s'ouvre aux collectivités locales et territoriales, par l'intermédiaire d'un dispositif spécial dédié aux collectivités : **Les Trophées des Collectivités de l'éducation par le sport.**

Cette opération vise à valoriser des politiques locales innovantes en matière d'éducation et d'insertion par le sport.

Cette quatrième édition de ce dispositif à destination des collectivités locales et territoriales est soutenue par le **Ministère de la Santé et des Sports, GDF-Suez, et L'Association des Maires de France** et s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis sa création par l'Agence pour l'Education par le Sport au service du développement du secteur de l'éducation par le sport.

Participer aux Trophées des Collectivités de l'éducation par le sport, c'est s'inscrire dans une démarche évolutive en intégrant un réseau d'experts et d'acteurs de terrain, en bénéficiant d'un suivi et de conseils des différents correspondants régionaux de l'Agence pour l'Education par le Sport. C'est aussi une occasion de faire connaître et reconnaître vos actions afin de valoriser vos efforts ainsi que votre engagement.

Ce guide pédagogique a été conçu pour vous aider à remplir le dossier de candidature. Des explications vous permettront de mieux comprendre la démarche de l'Agence pour l'Education par le Sport et ainsi d'indiquer avec plus de précision les éléments descriptifs pertinents de la politique que vous présentez. Si toutefois vous avez des questions complémentaires par rapport au dossier de candidature ou sur le déroulement des Trophées des Collectivités de l'éducation par le sport, nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous guider.

Un numéro de téléphone spécial a été mis en place à cet effet : **0825 07 05 05** (0.15 €/mn).

Présentation des trophées des Collectivités :

Introduction

L'Agence pour l'Education par le Sport met en place chaque année plusieurs appels à projets visant à soutenir et promouvoir les « bonnes pratiques » éducatives et sociales, prenant appui sur la pratique sportive. Ces opérations visent deux grands objectifs :

- Soutenir et valoriser les meilleures actions éducatives par le sport à travers une communication régionale et nationale, un positionnement sur des colloques ou forums, un financement, ainsi qu'une ouverture à tout le réseau de l'Agence de l'Education par le Sport.

- Aider au développement des « petits » projets d'éducation par le sport, démontrant un caractère innovant et ayant une utilité sociale avérée, par un soutien financier (uniquement pour les associations), une valorisation médiatique et la mise en relation avec des personnes ressources.

Les appels à projets en quelques chiffres

... Depuis 1996

3000 projets d'associations et clubs sportifs repérés
3000 acteurs locaux mobilisés
400 initiatives primées et valorisées
750 000 € de dotations

En 2008-2009

- Trophées des Collectivités :

79 demandes de participation
41 projets instruits et expertisés
20 finalistes nationaux
8 lauréats

Qui peut participer ?

Cette opération est ouverte à toutes les collectivités locales, EPCI et Conseils Généraux mettant en place une politique innovante en matière d'éducation, de prévention ou de cohésion sociale par le sport.

Pourquoi participer ?

Après étude de votre candidature, votre action pourra être sélectionnée afin de participer au jury national qui distinguera les lauréats Collectivités.

Devenir lauréat vous permet de :

- **Valoriser** votre politique locale d'éducation par le sport, en bénéficiant d'un titre de lauréat, gage de qualité de vos actions et d'une communication nationale, notamment à l'occasion de la remise de prix qui sera organisée au Sénat, le 3 Février 2011.
- **Mutualiser** vos expériences en rejoignant le réseau de l'Agence, composé d'institutions, de collectivités, de fédérations, d'entreprises, d'universités et d'associations.
- **Echanger** sur vos projets à l'occasion du jury national et sur les événements régionaux et nationaux organisés par l'Agence (colloques, forums, tables rondes, etc.).
- **Communiquer et diffuser votre savoir-faire**, par l'intermédiaire d'une fiche d'expérience mise en ligne sur le site de l'Agence (banque de données des initiatives). Le portail internet de l'Agence pourra également être utilisé pour relayer les manifestations ou événements locaux de votre collectivité.
- **Bénéficier d'une expertise** de vos projets par l'intermédiaire du jury national et de conseils pour développer vos initiatives.

Les critères d'éligibilité

Pour pouvoir participer, le dispositif que vous souhaitez présenter doit satisfaire à l'ensemble des six critères exposés ci-dessous :

1. L'action est une **action déjà en cours** qui a débuté au plus tard en Janvier 2010 (L'Agence aide au développement de projets existants, ayant une durée d'existence suffisante pour en permettre l'évaluation) ;
2. L'action s'appuie sur la **pratique directe** d'une ou plusieurs activités physiques et sportives ;
3. Le sport est utilisé comme un outil pour agir sur une dimension éducative et sociale, concernant **au moins un des six thèmes** suivants :
 - Sport, formation et insertion professionnelle
 - Sport, prévention et citoyenneté
 - Sport et santé
 - Sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations
 - Sport et intégration sociale des personnes présentant un handicap physique, mental ou sensoriel
 - Sport et solidarité internationale
4. L'action n'est pas seulement ponctuelle, mais s'inscrit au contraire dans une **démarche durable** à moyen ou long terme ;
5. La vocation de l'action est strictement éducative et/ou sociale et n'a pas pour but de dégager des profits ;
6. La structure porteuse de l'action est **basée en France**.

Les critères d'évaluation

Votre dossier de candidature sera instruit et expertisé par l'Agence pour l'Education par le Sport et ses partenaires. Il pourra participer à plusieurs niveaux de sélection (pré jurys et jury national).

L'Agence évaluera les projets présentés sur la base des principaux critères suivants :

- *Définition du projet politique (Etablissement d'un diagnostic partagé)*
- *Pilotage et organisation (Quels sont les outils de liaison avec tous les acteurs ?)*
- *Financement (Budget spécifique à l'action)*
- *Evaluation (quantitative et qualitative à différentes étapes de l'action)*
- *Place du sport (Le sport est-il utilisée au regard de sa dimension sociale et éducative ?)*
- *Innovation sociale (Le projet présente-t-il une dimension novatrice ?)*

Les modalités de participation

Les Trophées de l'éducation par le sport ont été conçus comme un véritable outil pédagogique au service des développeurs de projets d'éducation et d'insertion par le sport.

Pour participer, il vous suffit de remplir le dossier de candidature ci-joint, synthétisant les projets que vous souhaitez présenter.

Si votre candidature correspond aux critères de recevabilité des Trophées des Collectivités, l'Agence pour l'Education par le Sport valide votre participation et instruit votre dossier.

Votre dossier participe ensuite à une présélection nationale qui choisit les projets pouvant participer à la finale nationale des Trophées des Collectivités.

Le calendrier des Trophées des Collectivités 2010

- ➔ *Du 1 juin 2010 au 15 octobre 2010 : Dépôt des dossiers de candidature*
- ➔ *De juin à novembre 2010 : Instruction et expertise des dossiers de candidature*
- ➔ *Novembre 2010 : Présélection des finalistes nationaux*
- ➔ *Fin 2010 / Début 2011 : Finale Nationale*
- ➔ *3 Février 2011: Remise des prix nationale au Sénat et sur votre territoire*

Quelques conseils

Avant de vous engager dans la rédaction du dossier de candidature, nous vous invitons à lire ces quelques conseils pratiques qui vous permettront de mieux comprendre notre démarche. Votre dossier sera un outil d'analyse utilisé par nos différents experts. Il sera la base d'examen de votre projet pour les membres du jury.

Les éléments ci-dessous vous aideront dans la présentation de votre projet :

1. Reportez-vous au guide de présentation

Pour chaque partie descriptive du projet, des indications et des questions sont notées. Votre dossier doit suivre les questions posées dans ce guide, selon la trame proposée.

2. Décrivez l'existant

Notre démarche n'est pas d'aider au montage de projet mais au développement d'actions déjà mises en place. Il faut bien différencier ce qui est du domaine de l'existant de ce qui relève des perspectives du projet. Vous devez vous appliquer à décrire les actions qui sont effectives ou déjà réalisées.

3. Partez du principe que celui qui vous lira ne connaît pas l'action que vous décrivez

Dès la première lecture de votre dossier, le lecteur doit être capable de décrire les différentes phases constitutives de l'action et de donner quelques éléments et chiffres clés.

4. Présentez l'action de manière structurée et aérée

Préférez les phrases courtes et claires aux phrases longues et confuses.

⇒ **Une phrase = une idée**

Présentez sous forme de liste, d'énumération, les objectifs ou les actions, en allant à la ligne systématiquement.

5. Pensez à donner des éléments quantitatifs sur les destinataires de l'action, les résultats de l'action

Il est important de connaître les résultats concrets des actions mises en place. Les éléments chiffrés donnent des informations directes et claires.

Ex : 1000 personnes, dont 80 % de jeunes de 6 à 16 ans.

6. Attention aux SIGLES

La plupart des porteurs de projets utilisent des sigles pour présenter leurs partenaires (ex : FASILD, CNDS, etc.). Certains sigles sont plus accessibles que d'autres. Si vous travaillez en partenariat avec des établissements spécialisés ou autres (ex : IME), il est préférable d'en donner le détail (Institut Médico Educatif) afin d'éviter toute erreur d'interprétation.

7. Assistance téléphonique

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le dossier de candidature, ou si vous souhaitez obtenir des renseignements par rapport à l'Appel à projets, un numéro spécial est à votre disposition pour joindre les correspondants de l'Agence pour l'Education par le Sport.

0825 07 05 05 (0.15€/mn). Cette ligne téléphonique est réservée aux porteurs de projets.

Présentation de l'action

PARTIE I : INFORMATIONS GENERALES

Cette première partie concerne les renseignements administratifs généraux relatifs à la structure qui dépose le dossier de candidature (page 2). Précisez le projet global de votre collectivité et notamment la dimension sociale et éducative de ce dernier.

PARTIE II : PRESENTATION DE L'ACTION

Cette première partie concerne les renseignements administratifs généraux relatifs à votre collectivité et aux personnes responsables de l'action (pages 2 à 7 du dossier de candidature)

Présentation de l'action (page 6)

◆ Nom de l'action présentée :

Indiquez le titre de l'action que vous présentez, si celle-ci a une dénomination spécifique (Ex : « VIVA-CITE » mise en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers)

◆ Date de lancement de l'action :

Notez la date à laquelle l'action a débuté. Nous vous rappelons que cet appel à projets est destiné uniquement aux projets qui sont déjà en cours, ou qui ont été réalisés et sont reconduits.

◆ Période de réalisation :

Indiquez les dates de début et de fin prévue pour le projet. Si le projet est reconduit chaque année, indiquez les dates de réalisation pour la période 2009-2010.

◆ S'agit-il d'un projet qui a déjà été réalisé auparavant ?

L'appel à projets vise le développement d'actions déjà existantes. Vous pouvez donc présenter une action qui a été réalisée et qui est reconduite chaque année.

◆ Thématique dominante de l'action :

Les Trophées Collectivités sont organisés autour de six thématiques. Les projets sont évalués en fonction de leur thème dominant d'application. Le choix de la thématique dans laquelle vous concourez est donc important. Une action peut être transversale et toucher plusieurs thématiques. Dans ce cas, notez la thématique qui vous paraît dominante. L'Agence se réserve le droit de reclasser un dossier si le thème indiqué ne correspond pas exactement aux activités mises en place.

Voici le détail des 6 thématiques :

- Sport et insertion professionnelle

Description : Faciliter le retour à l'emploi ou créer directement de l'emploi, en permettant à ceux qui pratiquent une activité sportive de s'inscrire dans un projet professionnel et/ou de bénéficier d'une formation.

- Sport, prévention et citoyenneté

Description : Acquérir des valeurs sociales et citoyennes, des règles de vie à travers la pratique sportive, pour faciliter l'insertion sociale des bénéficiaires.

- Sport et santé

Description : Améliorer la santé physique et mentale des bénéficiaires et participer au mieux être des personnes âgées, malades ou souffrant d'obésité

- Sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations

Description : Renforcer le lien social, en luttant contre toutes les formes de discriminations (sociales, sexuelles ou raciales) et d'éloignement de la pratique sportive (freins financiers, milieu rural)

- **Sport et intégration sociale des personnes présentant un handicap physique, mental ou sensoriel**

Description : Favoriser l'accessibilité à une pratique sportive, permettre aux bénéficiaires de rencontrer d'autres publics dans une logique de mixité, de pratiquer en autonomie, d'accéder à des fonctions de dirigeants, etc. Participer à la reconnaissance et la compréhension des handicaps.

- **Solidarité Internationale par le sport**

Description : Favoriser le développement local des pays du Sud grâce au sport, en développant une logique d'échange, de sensibilisation et d'éducation en France.

◆ **Sur quelle(s) activité(s) sportive(s) s'appuie le projet ? :**

Les projets présentés doivent impérativement s'appuyer sur la pratique directe d'une ou plusieurs activités sportives. Précisez l'activité support du projet. S'il s'agit d'un projet multisports, détaillez l'ensemble des activités sportives utilisées.

◆ **Encadrement interne du projet :**

Notez la composition de l'équipe d'encadrement du projet, au sein de votre collectivité, en précisant la qualification des intervenants.

Territoire du projet (page 6)

Indiquez si le territoire d'intervention du projet bénéficie d'un classement particulier type politique de la ville ou autre, et si le projet s'inscrit dans le cadre d'un dispositif particulier, d'un contrat ou d'un programme type.

Les partenaires du projet (page 7)

Citez les partenaires directement concernés par l'action que vous présentez et si les partenaires sont ou non associés au suivi du projet.

☞ Il s'agit de préciser si les partenariats sont effectifs ou à venir.

Précisez si vos partenaires font parti du comité de pilotage (le cas échéant).

PARTIE III : DESCRIPTION DE L'ACTION

LES TROPHÉES COLLECTIVITES S'ADRESSENT A DES ACTIONS **DEJA EN COURS** (LES ACTIVITES SPORTIVES ONT DEMARRE) **OU REALISEES**. VEILLEZ A NE PRESENTER QUE LES **ELEMENTS DEJA ACQUIS** (EX : BENEFICIAIRES : NOMBRE DE PERSONNES DEJA TOUCHEES PAR L'ACTION)

Décrivez dans cette partie l'action globale d'éducation et d'insertion par le sport de votre collectivité. Si plusieurs actions sont mises en place, faites en un descriptif complet dans la partie déroulement du projet.

1. Résumé de l'action (page 8)

Il s'agit de présenter en quelques lignes votre action de manière claire et précise.

2. Le diagnostic initial (page 8)

Afin de structurer votre présentation, nous vous proposons de répondre aux questions ci-dessous :

- ◆ Comment est née l'idée de mettre en place votre action ?
- ◆ A quels besoins ou à quelle demande répond l'action ?
- ◆ Quels sont les autres acteurs ou actions qui répondent à ces besoins sur votre territoire ?
- ◆ Avez-vous fait un constat initial, un diagnostic de la situation ?
 - Si oui, comment a-t-il été réalisé et qui y a été associé ?
 - Que révèle t-il ?
- ◆ Précisez si votre action entre dans le cadre d'une politique locale.

(Ex : Ville de Cerizay, lauréat collectivité 2006)

A la suite d'une **enquête menée par la municipalité et le centre socioculturel**, il s'est avéré que beaucoup d'enfants n'ont pas de pratiques sportives scolaires. Les enfants pratiquant un sport en club, sont quant à eux influencés par leurs parents dans leurs choix de pratiques et n'ont pas toujours la connaissance des différentes activités en elles-mêmes. L'enfant a toujours un peu peur de se lancer dans une pratique nouvelle qui pourrait lui plaire comme lui déplaire. Aussi, le coût de la cotisation et de l'équipement peut constituer un frein à la pratique. Ainsi « l'école découverte des sports » propose des initiations d'une multitude de sports ouverts à tous.

3. Les bénéficiaires de l'action (page 8)

- ◆ A qui s'adresse prioritairement votre action ?
- ◆ Quelles sont les caractéristiques majeures de ces bénéficiaires directs (difficultés sociales ou économiques, type de handicap, etc.) ?
- ◆ Précisez, pour chacune des catégories d'âge, le nombre de bénéficiaires directs.
- ◆ Y a-t-il éventuellement d'autres personnes touchées par l'action ? (Si oui, combien ?)

(Ex : Ville d'Autun, lauréat collectivité 2006)

Cette action est destinée aux jeunes de 12 à 25 ans (cinq garçons et une fille) en voie de désocialisation, sortis du système scolaire, demandeurs d'emplois et confrontés à de grosses difficultés soit comportementales, soit d'ordre social.

Le public est déterminé en fonction de critères établis par le secteur prévention spécialisée de la sauvegarde 71 en collaboration étroite avec la ville d'Autun.

Depuis le début de cette opération en 1999, une quarantaine de jeunes ont été concernés. La plupart sont actuellement en situation considérée comme normale (titulaires d'un emploi, sortis des systèmes d'aides traditionnels)

4. Les objectifs de l'action (page 9)

L'action que vous présentez est structurée en fonction d'objectifs qui répondent à une problématique ou à un besoin particulier. Il s'agit de présenter :

- ◆ Les objectifs généraux de votre action : quels sont les objectifs sociaux et éducatifs recherchés à long terme ?
- ◆ Les objectifs spécifiques : Objectifs intermédiaires qui permettent d'atteindre les objectifs généraux.

Ex : (Communauté d'Agglomération du Pays de Flers : lauréat collectivité 2003)

▣ **Objectifs généraux** : Trois objectifs se dégagent de ce projet :

- Démocratiser et faciliter l'accès aux pratiques sportives pour les jeunes de 3 à 17 ans ;
- Favoriser une meilleure insertion, une intégration et une participation des enfants et des jeunes, en mettant en cohérence les temps, les lieux et les acteurs dans l'organisation des activités proposées ;
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté et participer à la prévention de la délinquance.

▣ **Objectifs spécifiques** :

- Mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Mettre en réseau les différents partenaires et tendre vers un renforcement structurel des associations, notamment grâce à un comité de suivi.

- ◆ Comment le sport permet de répondre à ces objectifs ?

Ex : (Communauté d'Agglomération du Pays de Flers : lauréat collectivité 2003)

L'outil sport est utilisé afin de faire le lien entre les différentes structures du territoire de l'agglomération et également entre les différents temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire). Des rencontres sportives entre les différents centres de loisirs (CLSH) sont donc organisées, facilitant la mise en réseau et le travail commun entre ces derniers et les associations de quartiers.

Il est également utilisé pour permettre de proposer des formations non qualifiantes (AFPS, Surveillant de baignade, BNSSA). Le sport se présente donc comme l'objet attractif pour l'adhésion des jeunes et des acteurs au projet.

5. Le pilotage et le déroulement de l'action (page 9)

Les Trophées Collectivités s'adressent à des actions qui s'inscrivent dans la durée. Veillez à présenter votre action dans ce sens (ne décrivez pas un événement ponctuel, mais l'ensemble des actions qui se sont déroulées tout au long de la durée du projet). Ceci est à présenter en plusieurs parties distinctes, qui vont permettre de comprendre l'organisation mise en place pour suivre et diriger les opérations, ainsi que la façon dont les différents partenaires sont associés à l'action.

Vous devez décrire dans cette partie :

- Le pilotage : il s'agit de présenter l'organisation interne mise en place par la collectivité pour mener à bien l'action :

- Quelles sont les personnes impliquées directement sur l'action au sein de votre collectivité (organigramme interne) ?
- Comment sont répartis les rôles entre ces personnes, éventuellement entre les différents services impliqués ?
- Quelle est la formation des intervenants ?
- Un processus de formation des intervenants est-il prévu ou réalisé ?

- Le partenariat :

- Comment interviennent les différents partenaires de votre action et comment leurs compétences et leurs expériences sont-elles utilisées ?
- En quoi les partenariats mis en place permettent-ils de renforcer l'impact de l'action ?
- Comment ces partenaires sont-ils associés à l'action ? (outil de liaison, réunions, comité de pilotage, etc.)

- Les activités :

- Quelles sont les activités mises en place ?
- Pourquoi répondent-elles aux objectifs fixés ?
- Comment ces activités sont-elles encadrées ?
- Quelle est la fréquence de chacune des activités ?

Il est très important de présenter votre action sous l'angle de la thématique dans laquelle vous vous inscrivez, pour montrer de quelle manière elle s'y inscrit.

(Ex : Ville d'Angers, lauréat collectivité 2006, thématique Sport et Solidarité Internationale)

▪ Le pilotage :

Les services Logistique et Animation sportive, concernés par le projet se concertent autour d'experts sportifs, et l'Association pour le Développement du Sport à Bamako (créée pour mettre sur pied des projets sportifs en direction de la capitale Bamakoise et rechercher les financements adéquats) pour le pilotage du projet. Cette dernière intègre des clubs sportifs angevins, des entreprises et des individus souhaitant s'impliquer dans le partenariat sportif Angers-Bamako. Une collaboration sur les contenus d'enseignement est entretenue entre l'Institut National de la Jeunesse et du Sport de Bamako et l'Institut de Formation d'E.P.S. d'Angers dans le cadre d'un protocole signé en 2004, ainsi qu'avec l'Union Française des Centres de Vacances dans le secteur socio éducatif.

▪ Les équipements :

Engagement de la Ville à la création d'un espace sportif sur chacune des six communes de Bamako. Quatre sont désormais réalisés. Signature en 2003 d'une convention avec les six maires bamakois pour la mise en place de Conseils de Gestion et d'Animation des plateaux. 2005-2006 50 000 € d'investissement pour la sécurisation des plateaux sportifs de 3 Communes Maliennes

▪ L'aide matérielle :

Prise en charge, chaque année, de l'envoi d'un container de matériels sportifs sur Bamako, chaque envoi correspondant à un projet précis local.

▪ Les animations sportives :

Les manifestations sportives des deux villes (la Coupe d'Afrique des Nations, les Championnats de France d'athlétisme et le Trophée de l'Avenir sur Angers) sont l'occasion de mobiliser les jeunes des quartiers d'Angers sur des animations et de faire venir des jeunes footballeurs et des dirigeants maliens à Angers. Les angevins participent aux animations sportives grâce à l'implication des clubs sportifs locaux sur le projet.

6. Le suivi et l'évaluation de votre action (page 10)

Présentez dans cette partie tout ce qui concerne la méthode, les outils et les résultats obtenus.

● Les résultats obtenus : avant d'apporter les premiers éléments de bilan de votre action, précisez bien à quelle étape de votre action vous vous situez dans le temps (est-ce plutôt au début, au milieu ou bien la fin de l'action ?). Cette précision est d'importance car elle permettra de mieux apprécier le bilan de vos actions.

Ensuite, présentez les différents constats que vous avez pu faire concernant votre action et les différentes activités mises en place :

- Quels sont les résultats quantitatifs de votre action ?
- Quel est l'impact de l'action sur les bénéficiaires ? (En quoi leur situation se trouve-t-elle améliorée ou pas ?)
- Comment avez-vous obtenu ces résultats ?
 - Quels outils avez-vous utilisés (questionnaires, entretiens, bilans statistiques, fiches de suivi, etc.) ?
 - Qui a participé à l'évaluation ?
- Quels sont les freins, les difficultés, les limites constatés ?
- Qu'est-ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas ?
- Quelles sont les évolutions marquantes constatées depuis la mise en place de l'action, sur les bénéficiaires, l'environnement, etc ?

● Les outils de suivi et d'évaluation :

- Les outils de suivi de votre action (comité de pilotage, indicateurs de réussite, etc.)
- Les outils d'évaluation de votre action (quantitatifs et qualitatifs) (questionnaire, bilans statistiques, entretiens, etc.)
- Qui a participé à l'évaluation ? Est-elle partagée par l'ensemble des acteurs ?

● Les perspectives d'évolution :

Décrivez les nouvelles orientations, les mesures correctives apportées par rapport aux différents constats notés plus haut.

Indiquez, si elles se situent à plus ou moins long terme, des dates repères pour bien montrer l'évolution de l'action en cours.

- ◆ Quelles sont les évolutions possibles ou envisagées pour votre action ?
- ◆ Les avez-vous déjà planifiées ? (indiquez des dates repères)
- ◆ Envisagez-vous de nouveaux partenariats ? (si oui avec qui et dans quel but ?)

Enfin, indiquez si l'action a été source de création d'emploi, au sein de votre collectivité ou bien au sein d'une structure extérieure.

(Ex : Mairie de Cherbourg Octeville, lauréat collectivité 2006)

Les résultats obtenus :

- 10 % des jeunes diplômés ont été embauchés par une collectivité ou une association, - les responsables de la société de transports urbains ont constaté la quasi disparition des actes d'incivilités dans les bus,
- l'action a permis à plusieurs jeunes de s'orienter vers la filière des métiers d'animation au sein des structures de quartier
- fidélité des jeunes qui, pour beaucoup, ont participé au stage foot et intègrent ensuite la partie formation pour se retrouver à leur tour en position d'éducateur. Grande satisfaction de voir ces jeunes, souvent en échec scolaire obtenir un diplôme qui représente pour eux une réelle victoire.

Les outils de suivi et d'évaluation :

- des fiches de suivi ont été réalisées pour chaque jeune en formation
- des réunions ont lieu mensuellement avec tous les membres du comité de pilotage (associations, agents territoriaux, structures de quartier, médiateurs réseau bus)
- à la fin de chaque année, les maires des 5 villes se retrouvent pour la présentation du bilan de l'action écoulée et pour validation de celle à venir.

Les perspectives d'évolution :

Victime de son succès, le stage foot se doit d'évoluer avec l'accueil des enfants qui sera porté en 2007 à 200. Sur un souhait des élus, une étude porte actuellement sur la possibilité, par les 5 villes de la CUC, d'accueillir ce stage à tour de rôle. Pour rappel, cette manifestation se déroule dans les équipements de Cherbourg-Octeville depuis sa création en 1995. Cette formule permettrait également d'offrir aux jeunes un panel d'équipements plus large et la possibilité de leur faire découvrir d'autres structures sportives.

En fonction des demandes et des possibilités financières, il pourrait être proposé aux jeunes une nouvelle formation d'Initiateur foot 2ème degré, la reconduction de l'initiateur 1er degré, jeune arbitre ou BAFA

Vos attentes par rapport à l'appel à projets

La description de vos attentes par rapport à cette opération nous permettra de mieux comprendre vos motivations et vos besoins et d'étudier la façon dont nous pouvons vous apporter une aide.

7. Le budget *(N'indiquez pas les chiffres après la virgule)*

Analyse du budget de votre collectivité

Ce tableau nous permettra de connaître sur votre collectivité la part du budget allouée au sport (en fonctionnement et en investissement).

Analyse du budget de l'action

Présentez l'ensemble des charges (coûts) et des produits (recettes), pour l'action en cours.

Le total des charges et le total des produits doivent être strictement identiques.

Il s'agit dans ce tableau de présenter l'ensemble des charges et produits se rapportant à l'action que vous présentez. Le total des charges et le total des produits doivent être strictement identiques.

Indiquez bien le budget prévisionnel de l'action.

Le budget de l'action précise l'apport des bénévoles, les dons et les mises à disposition :

- Aide en nature : Don de matériel, d'équipement ou de services (ex : impression d'une plaquette de communication).
- Mise à disposition gratuite de biens et services : Prêt de locaux, d'équipement, de matériel, mise à disposition de personnel.
- Personnes bénévoles : *Temps de mise à disposition des bénévoles X SMIC horaire brut du pays concerné (ou un équivalent du SMIC horaire du pays concerné).*

Ex : 3 bénévoles mobilisés pendant 20 heures : $3 \times 20 \times 8,27 = 496,2 \text{ €}$ (arrondi à 496 €)

☞ Ces trois postes doivent être identiques dans la partie PRODUITS

La documentation :

Nous vous invitons à nous fournir tout type de document illustrant de manière très concrète votre projet (plaquette, CD-ROM, etc.). Ces documents ne peuvent en aucun cas se substituer au dossier de candidature (un bilan financier ne remplacera pas la fiche budgétaire du dossier). Ils nous seront utiles en tant que complément d'information et pourront être utilisés pour communiquer et diffuser votre projet (ex : photos sur notre site Internet).

Pour des informations complémentaires

Le site Internet de l'Agence :

www.apels.org

Référent Trophées des Collectivités de l'éducation par le sport

Sébastien LEROUX

sleroux@apels.org

Tel : 0825 07 05 05 (0.15 €/min)